

REGLEMENT COURSE RELAIS DES CHALLENGES SOLID'AIR

La course relais est organisée par l'association Fibroses Pulmonaires France et aura lieu le dimanche 13 septembre 2026 à 9h30 à Saint-Loubes

Le présent Règlement a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'événement par l'organisation au profit des participants.

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF

Le relais des Challenges Solid'air se déroule par équipe de 4 coureurs.

Le départ sera donné au Stade Municipal de St Loubes situé rue Claude Castaing.

Il s'agira pour les équipes de parcourir 12 boucles de 1km750 (soit 3 boucles pour chaque coureurs) soit une distance totale de 21 km.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront possibles uniquement via le site « Protiming ».

Le tarif est de 10 Euros/ personne.

La course en relais est accessible à partir de 16 ans.

Lors de l'inscription en ligne, les informations sont déclaratives et saisies sous la responsabilité de chaque coureur, et de leurs parents ou tuteur légal pour les mineurs. Celles-ci seront considérées « validées » sous réserve de présentation d'un certificat médical ou d'un Parcours de Prévention Santé valide au jour de la course, et du paiement intégral de celles-ci.

- Le certificat médical devra attester de l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, et dater de moins d'un an.

- Le Parcours de Prévention Santé devra attester de l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, et dater de moins de trois mois.

Il est à générer sur <https://pps.athle.fr/>.

- Seront également acceptées les licences fédérales d'athlétisme et de triathlon.

Par le seul fait de leur inscription, les concurrents certifient être en condition physique et morale leur permettant d'effectuer cette épreuve dont ils ont pris connaissance des difficultés. Il incombe aux participants de souscrire toute assurance qu'ils estiment utile, notamment en responsabilité civile.

Sauf avis contraire, les inscriptions seront closes le jeudi 10 septembre à 12h00.

En cas de non-participation d'un inscrit à la course relais quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué.

L'inscription au relais vous permettra de participer également à l'ensemble des activités proposées lors du week-end des Challenges Solid'air qui a lieu du 11 au 13 septembre 2026.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

L'association Fibroses Pulmonaires France en tant qu'organisatrice est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite chez LA MACIF sous le n°14461327.

Sauf en cas de faute grave de sa part, l'association décline toute responsabilité en cas d'accident. L'association décline toute responsabilité en cas de défaillance due à l'état de santé d'un participant. L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols durant une activité.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA COURSE RELAIS

Comme indiqué la course relais est sous forme de relais d'une boucle d'1km750. Chaque équipe doit parcourir 12 boucles. Les coureurs ne pourront pas enchaîner les boucles consécutivement. Ils devront passer leur témoin à un coureur différent à chaque passage.

- La transmission des relais.

Chaque relais est transmis sous l'arche de départ. Pour que le passage de relais soit valide, le coureur doit donner son témoin au relayeur dans la zone de relais délimitée par des barrières pour qu'il puisse démarrer sa boucle.

- Le parcours s'effectue essentiellement sur le parcours de santé du complexe sportif.
- Un balisage sera mis en place pour faciliter l'orientation des coureurs. Le non-respect du parcours (sortie du balisage) entraînera l'élimination de l'équipe au classement du relais.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards devront impérativement être retirés le samedi 12 septembre à la coupole de St Loubes de 10H à 12H et de 14H à 17H. Pas de retrait le dimanche matin.

ARTICLE 6 : RECOMPENSES

L'organisateur récompensera :

- Les 3 premières équipes au SCRATCH
- Les 3 premières équipes masculines
- Les 3 premières équipes féminines
- Les 3 premières équipes mixtes
- La dernière équipe

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant à la course relais accepte la possibilité d'être photographié ou filmé durant l'activité et autorise l'association à utiliser son image sur tous supports.

Chaque participant est informé(e) que l'association pourra effectuer la reproduction, duplication, adaptation, édition, représentation, diffusion et communication à quelque public que ce soient des photos et/ou vidéos susmentionnées.

L'association s'engage à ne pas utiliser les images à d'autres fins que la promotion de l'évènement, elle n'utilisera pas ces images à des fins politiques, religieuses, haineuses, obscènes et pornographiques.

En application de la réglementation en matière de droit à l'image et au respect de la vie privée (Art. 226-1 à 226-8 du Code Civil)

ARTICLE 8: DONNEES PERSONNELLES

En s'inscrivant au relais des Challenges Solid'air auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données. L'Organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de votre inscription à l'évènements
- Envoyer des e-mails afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- Vous informer de vos résultats.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses en cochant la case prévue à cet effet lors de l'inscription.